

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 6 juillet 2015

L'an deux mil quinze et le 6 juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SALANSON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 29 juin 2015.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : MM. BAUJARD Roland – DENUELLE Sixte – DORY Sylvain – Mmes DUPONT NGUYEN TRIEU Le Khanh – GUIGNIER Chantal – MM. OLIVIER André – POURREYRON Cyril - SALANSON Jean-Jacques – Mme SALANSON Patricia.

Absents excusés : Mme CHUZEVILLE Nathalie – M. FOREST Daniel.

Nomination du secrétaire de séance : Mme Chantal GUIGNIER

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité

Voirie

- Compétence communautaire voirie
Suite aux définitions des compétences de la CCSB et de l'intérêt communautaire correspondant, il y a lieu de passer entre la commune et la CCSB une convention relative aux voies mises à disposition de la CCSB et permettant de fixer, dans une optique de mutualisation, le mode de répartition des tâches et de leur prise en charge financière entre le Commune et la CCSB.

Les décisions proposées au Conseil Municipal sont :

- APPROUVER ladite convention,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer ce document et tout document afférent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer ladite convention.

- Nommage des rues
Après consultation de 3 entreprises (Signaux Girod, Lacroix et Signalétique B12), la commission a retenu l'entreprise Signaux Girod basée à Macon, le devis s'élève à 4864€ HT, la société Lacroix de Genas proposait un devis s'élevant à 5288€ HT.
A ce montant, il convient d'ajouter les frais de pose par nos services estimés à 1569€ HT. Leurs produits sont fabriqués en France, en acier émaillé avec une garantie de 30 ans. Plusieurs modèles ont été proposés, le Conseil Municipal a choisi la couleur des plaques de rues et de numéros et la police des noms de rues.
Le délai après réception de la commande est d'environ 8 semaines.
Un devis sera demandé pour la réalisation d'un plan du village qui serait affiché.

Bâtiments communaux

- Audit énergétique
Dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial l'ancienne Communauté de Communes Beaujolais Val de Saône (ex-CCBVS) avait réalisé un Audit Energétique Global (AEG) sur l'ensemble des bâtiments communaux et intercommunaux, sur l'éclairage public et sur le parc de véhicules de ses 11 communes membres.
En 2014, la Communauté de Communes Saône-Beaujolais (CCSB) a été créée et le PCET étendu, suite à la fusion de l'ex-CCBVS avec l'ancienne Communauté de Communes de la Région de Beaujeu (ex-CCRB) et la commune de Cenves.

Afin de permettre à l'ensemble des communes de son territoire de connaître de manière approfondie son patrimoine et de les aider à l'améliorer, la CCSB a décidé de doter les 18 communes restantes d'un AEG.

Cet AEG sera, comme pour les 11 premières communes, une aide à la décision et un outil de planification qui permettra :

- d'identifier les potentiels de gisement d'économie d'énergie permettant de réaliser le facteur 4 (division par 4 des consommations énergétiques)
- d'évaluer le potentiel de recours aux énergies renouvelables sur ces bâtiments
- de mettre en œuvre une gestion énergétique du patrimoine communal et intercommunal
- à terme de réaliser des économies financières

La CCSB et les 18 communes concernées, dans le cadre d'une convention de groupement de commande, sont maîtres d'ouvrage de cet audit dont les conclusions seront présentées et rendues à l'ensemble des propriétaires et gestionnaires des bâtiments.

Ce montage est formalisé par la signature d'une convention de groupement de commande.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention de groupement de commande pour la réalisation d'un Audit Energétique Global ;
- D'autoriser la Communauté de Communes Saône-Beaujolais à prendre la coordination du groupement ;
- D'autoriser M. le Président de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais à solliciter les subventions les plus larges possibles de tout partenaire financier pour l'étude, au nom de l'ensemble des collectivités signataires du groupement ;
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

L'Audit Energétique se déroulera courant juillet à Vauxrenard.

Urbanisme

➤ Carte Communale

La demande de dotation d'urbanisme est en cours, il faut reformuler la délibération décidant de l'élaboration de la carte communale.

La commune de Vauxrenard est actuellement régie par le règlement National d'Urbanisme qui ne répond pas toujours aux spécificités du territoire communal.

Il est donc souhaitable que le conseil municipal réfléchisse à la délimitation de secteurs constructibles afin de mieux organiser et de maîtriser le développement communal dans un souci d'équilibre du territoire.

Par ailleurs, au regard des enjeux modérés du territoire communal, la création d'un document de planification urbaine simple et efficace doit être recherchée.

Dans ces conditions, il paraît nécessaire que le conseil Municipal décide l'élaboration d'une carte communale afin de se doter d'un outil d'encadrement de développement maîtrisé du territoire permettant de clarifier l'application des règles générales d'urbanisme en définissant le périmètre constructible.

Considérant que l'établissement d'une carte communale sur l'ensemble du territoire aurait un intérêt évident pour une bonne gestion du développement communal,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- **De prescrire l'élaboration d'une carte communale sur l'ensemble du territoire communal conformément aux dispositions de l'article L124-1 du code de l'urbanisme.**
- **De confier la constitution du dossier et la réalisation des études nécessaires au bureau d'études Latitude UEP qui, outre son travail de production, sera force de proposition et animateur tout au long du processus d'élaboration, et**

de réaliser le rapport de présentation et les documents graphiques en vue d'une demande d'ouverture de la procédure d'enquête publique dès 2015.

- **De donner autorisation au Maire afin de solliciter, auprès des institutions ou organismes concernés, toute subvention ad hoc.**

Le cabinet Latitude a fait parvenir une carte relatant la visite sur le terrain, la surface autorisée est de 1.5 ha, les surfaces retenues correspondaient à 2.7 ha : il faudra donc épurer environ 1 ha. La commission proposera à Latitude sur 2 options.

Il faut prévoir une réunion début septembre avec le cabinet Latitude, ensuite une réunion publique sera programmée.

Ecole

- Le Projet Educatif Territorial a recueilli l'agrément de l'Education Nationale.
- TAPS rentrée 2015/2016
Nicolas TURPAULT de Jullié continue pour la musique.
Caroline ARRAGAIN de Fleurie intervient en théâtre...
Anaïs RIONDY intervient en activités manuelles à partir de la découverte de la nature.
La participation des familles pour 2015/2016 sera de 20€ par enfant pour l'année.
Les conseillers continueront la surveillance de sortie d'école les mardi et jeudi.
- Classe mobile
Le contrat triennal a été déposé, il faut attendre l'accord du Département pour passer commande.

Questions diverses

- Bulletin municipal
Renouvellement du bulletin en fin d'année, Sixte DENUËLLE le prend en charge, cherchera quelques sponsors. Il gardera la même trame qu'en 2014.
- Site
André OLIVIER veut bien le gérer avec l'aide de Nathalie CHUZEVILLE pour la mise en page.
- Cantine
Plusieurs demandes ont été faites : lave-vaisselle, rideaux ou stores devant l'évier et le congélateur (chaleur), la porte du réfrigérateur s'ouvre du mauvais côté, la porte de séparation entre le restaurant et le hall est à remettre en état ainsi que les portes vitrées en alu.
Durant les vacances scolaires, Ludovic DENOJEAN repeindra la salle de restaurant ainsi que l'entrée et les toilettes.
- Classe
La maîtresse demande un rangement supplémentaire, elle récupérera l'armoire qui est dans l'ancien secrétariat. Celui-ci sera réhabiliter : demande de devis à Mme FOLTZ de Fleurie et à M. HAS de Vauxrenard
- Salle des Fêtes
Il faudrait acheter du matériel de nettoyage qui sera mis à disposition des loueurs (avec caution) et des associations.
- Cardiosecours : le défibrillateur livré sera installé.
Une démonstration d'utilisation aura lieu en septembre avec la société Cardiosecours et les pompiers.
- Affaire Couturier : rencontre le 1^{er} juillet à Montgoury pour constater que rien n'a été fait depuis le Procès-Verbal. Un courrier sera adressé en copie à la DDT pour constat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h15

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au **lundi 31 août 2015 à 20 h 30**